



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS**

**REPRISE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION**

**29 août et 10 novembre 1975**

# **RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS**

**SUPPLÉMENT N° 1A**

**NATIONS UNIES**

---

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة  
يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة في المكتبات أو من خلال بائعي الكتب في جميع أنحاء العالم. يمكن أيضاً الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات أو من خلال بائعي الكتب في نيويورك أو جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Напишите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---



**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**DOCUMENTS OFFICIELS**

**REPRISE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION**

**29 août et 10 novembre 1975**

# **RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS**

**SUPPLÉMENT N° 1A**

**NATIONS UNIES**

**New York, 1976**

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions et décisions sont désignées par deux nombres : l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution ou décision, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle celle-ci a été adoptée.

**E/5740/Add.1**

## TABLE DES MATIERES

*Pages*

### **Résolutions**

- 1981 (LIX).** Objectif pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1977-1978 ..... 1

### **Décisions**

- 130 (LIX).** Documentation transmise à l'Assemblée générale ou portée à son attention lors de sa septième session extraordinaire ..... 2
- 131 (LIX).** Recommandations du Conseil à l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire ..... 2
- 132 (LIX).** Rapport du Conseil du commerce et du développement ..... 2
- 133 (LIX).** Modifications apportées au calendrier des conférences et des réunions pour 1976 et 1977 ..... 2
- 134 (LIX).** Lieu de la deuxième session de la Commission des sociétés transnationales ..... 3
- 135 (LIX).** Vues exprimées par les membres du Conseil au cours du débat au sujet du calendrier des conférences ..... 3
- 136 (LIX).** Composition du Conseil mondial de l'alimentation : candidatures proposées par le Conseil économique et social ..... 3



## RESOLUTIONS

### 1981 (LIX). Objectif pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1977-1978

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le treizième rapport annuel du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial<sup>1</sup>,

*Prenant note* des observations du Comité intergouvernemental concernant l'objectif pour les contributions volontaires au Programme pour la période 1977-1978,

*Rappelant* les résolutions 2462 (XXIII) et 2682 (XXV) de l'Assemblée générale, en date des 20 décembre 1968 et 11 décembre 1970, dans lesquelles elle a reconnu l'expérience acquise par le Programme alimentaire mondial dans le domaine de l'aide alimentaire multilatérale,

1. *Soumet* à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution ci-après :

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les dispositions de sa résolution 2095 (XX) du 20 décembre 1965, selon lesquelles le Programme alimentaire mondial doit être examiné avant chaque conférence pour les annonces de contributions,

*Rappelant* les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 3121 (XXVIII) du 13 décembre 1973 stipulant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence pour les annonces de contributions se réunira au début de 1976 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1977 et 1978, en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

*Notant* que l'examen du Programme a été entrepris par le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial à sa vingt-septième session et par le Conseil économique et social à sa cinquante-neuvième session,

*Ayant examiné* la résolution 1981 (LIX) du Conseil économique et social, en date du 10 novembre 1975, ainsi que les recommandations du Comité intergouvernemental,

*Reconnaissant* la valeur de l'aide alimentaire multilatérale telle qu'elle est dispensée par le Programme alimentaire mondial depuis sa création et la nécessité pour le Programme de poursuivre son action tant sous forme d'investissement de capital que comme moyen de satisfaire les besoins urgents en denrées alimentaires,

"1. *Fixe*, pour les deux années 1977 et 1978, un objectif de 750 millions de dollars pour les contributions volontaires au Programme alimentaire mondial, dont un tiers au moins en espèces ou en services, et exprime l'espoir que ces ressources s'augmenteront de contributions supplémentaires appréciables provenant d'autres sources, compte tenu du volume prévisible des demandes de projets valables et de la capacité du Programme d'opérer à plus grande échelle;

"2. *Prie instamment* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour atteindre pleinement cet objectif;

"3. *Prie* le Secrétaire général, agissant de concert avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de convoquer à cette fin une conférence pour les annonces de contributions au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début de 1976;

"4. *Décide* que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 2095 (XX) de l'Assemblée générale, la conférence suivante pour les annonces de contributions se réunira au début de 1978 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1979 et 1980, en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture."

2. *Prie instamment* les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prendre les dispositions nécessaires pour annoncer leurs contributions à la septième conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial.

1981<sup>e</sup> séance plénière  
10 novembre 1975

<sup>1</sup> Voir E/5694.

## DECISIONS

### 130 (LIX). Documentation transmise à l'Assemblée générale ou portée à son attention lors de sa septième session extraordinaire

A sa 1980<sup>e</sup> séance, le 29 août 1975, le Conseil a décidé :

a) De prendre acte du rapport du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale sur les travaux de sa troisième session<sup>2</sup> et de transmettre à l'Assemblée générale, lors de sa septième session extraordinaire, les documents joints en annexe audit rapport<sup>3</sup>;

b) D'appeler l'attention de l'Assemblée générale, pour l'examen de la question de l'alimentation et de l'agriculture au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire de la septième session extraordinaire<sup>4</sup>, sur la résolution 1964 (LIX) du Conseil, en date du 30 juillet 1975, concernant le rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

c) De transmettre à l'Assemblée générale les documents que le Conseil du commerce et du développement souhaitait porter à sa connaissance, à savoir le consensus auquel il était arrivé sur une liste sélective de grands domaines d'action, accompagnée d'une indication des problèmes spécifiques qui seraient abordés, dans chacun de ces domaines, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>5</sup> ainsi que le chapitre y relatif de son rapport<sup>6</sup>; et le rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur le rôle de cette dernière dans une nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale<sup>7</sup>, ainsi que le chapitre pertinent du rapport du Conseil du commerce et du développement<sup>8</sup>.

### 131 (LIX). Recommandations du Conseil à l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire

A sa 1980<sup>e</sup> séance, le 29 août 1975, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

a) De reconduire, pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Bureau de la vingt-neuvième session ordinaire;

b) De créer une commission spéciale de la septième session extraordinaire, ayant un président, trois vice-

<sup>2</sup> E/5749.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 3A* (A/10003/Add.1), annexes I à V.

<sup>4</sup> A/10220.

<sup>5</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 15* (A/10015/Rev.1), troisième partie, annexe II.

<sup>6</sup> *Ibid.*, troisième partie, chap. II.

<sup>7</sup> TD/B/573.

<sup>8</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 15* (A/10015/Rev.1), troisième partie, chap. IV.

présidents et un rapporteur, et d'accorder à son président, pour la durée de la session et sans que cela constitue en aucune façon un précédent, tous les droits associés à la qualité de membre du Bureau, y compris le droit de vote;

c) De renvoyer à la Commission spéciale pour examen et rapport le point 7 de l'ordre du jour provisoire de la septième session extraordinaire intitulé "Développement et coopération économique internationale", étant entendu que le débat général sur la question se tiendrait en séance plénière;

d) De décider qu'il appartiendrait à la Commission spéciale de créer, si besoin est, des groupes de travail;

e) Nonobstant les dispositions de l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, d'ajouter l'arabe aux langues officielles et aux langues de travail de la Commission spéciale.

### 132 (LIX). Rapport du Conseil du commerce et du développement

A sa 1981<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1975, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Conseil du commerce et du développement<sup>9</sup>, de le transmettre à l'Assemblée générale et d'appeler l'attention de celle-ci sur les observations formulées à ce sujet à ladite séance.

### 133 (LIX). Modifications apportées au calendrier des conférences et des réunions pour 1976 et 1977

1. A sa 1981<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1975, le Conseil a décidé d'approuver les modifications ci-après aux dates des réunions de certains organes en 1976 et 1977<sup>10</sup> :

Commission des droits de l'homme — Groupe spécial d'experts créé conformément à la résolution 2 (XXIII) de la Commission .....	12-23 janvier 1976
Commission des sociétés transnationales (deuxième session) .....	1 <sup>er</sup> -12 mars 1976
Comité administratif de coordination ..	7-9 avril 1976
Huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient .....	13-27 octobre 1976
Comité préparatoire du Comité administratif de coordination .....	4-8 octobre 1976
Comité administratif de coordination ..	18-19 octobre 1976
Commission de statistique (dix-neuvième session) .....	8-19 novembre 1976
Commission de statistique — Groupe de travail chargé des programmes de statistique internationaux et de la coordination .....	4-6 juillet 1977

<sup>9</sup> *Ibid.*, *Supplément n° 15* (A/10015/Rev.1).

<sup>10</sup> Voir E/L.1681 et Add.1 et 2. Pour le calendrier des conférences et des réunions pour 1976 et 1977, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 3* (A/10003), annexe III.



2. A la même séance, le Conseil a également décidé de consacrer les services d'une séance de sa soixantième session à son comité chargé des organisations non gouvernementales pour permettre à ce dernier d'examiner les demandes d'admission au statut consultatif faites par huit organisations non gouvernementales à propos desquelles le Comité avait antérieurement différé sa décision dans l'attente de renseignements supplémentaires.

**134 (LIX). Lieu de la deuxième session de la Commission des sociétés transnationales**

A sa 1981<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1975, le Conseil a décidé d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement péruvien<sup>11</sup> de tenir la deuxième session de la Commission des sociétés transnationales à Lima du 1<sup>er</sup> au 12 mars 1976.

**135 (LIX). Vues exprimées par les membres du Conseil au cours du débat au sujet du calendrier des conférences**

A sa 1981<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1975, le Conseil a décidé que les vues exprimées au cours du débat

<sup>11</sup> E/L.1680.

sur le calendrier des conférences et des réunions pour 1976 à ladite séance seraient portées officiellement à l'attention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

**136 (LIX). Composition du Conseil mondial de l'alimentation : candidatures proposées par le Conseil économique et social**

A sa 1981<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1975, le Conseil, conformément au paragraphe 8 de la résolution 3348 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1974, a proposé à l'Assemblée générale les 12 candidatures suivantes au Conseil mondial de l'alimentation<sup>12</sup> :

- a) *Etats d'Afrique* : Mauritanie, Rwanda et Somalie;
- b) *Etats d'Asie* : Bangladesh, Indonésie et Thaïlande;
- c) *Etats d'Amérique latine* : Argentine et Mexique;
- d) *Etats socialistes d'Europe orientale* : Yougoslavie;
- e) *Etats d'Europe occidentale et autres Etats* : Allemagne (République fédérale d'), Canada et Etats-Unis d'Amérique.

<sup>12</sup> Voir E/L.1677.

